

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVY-LE-ROI EN DATE DU 21 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Paule HASLÉ – Claude PIOCHON - Jeannine MARCHAISSEAU – Flavien THELISSON – Yannick BARIOS – Philippe CHANDONNAY - Lionel ROUZEAU - Agnès PRUNET - François LECHRIST.

Absents excusés : Isabelle ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Jeannine MARCHAISSEAU ; Stéphanie MARCEUL qui a donné pouvoir à Claude PIOCHON - Jean-Marc CHAHINIAN qui a donné pouvoir à Agnès PRUNET.

Absente excusée : Christine GAUDRON - **Absente** : Virginie BOIREAU

Monsieur Lionel ROUZEAU a été désigné secrétaire de séance

N° 1-01.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Mme HASLÉ souhaite apporter les modifications suivantes sur les questions diverses au paragraphe concernant le service civique : supprimer « *emploi qui a été ouvert à la bibliothèque* » insérer « *la personne retenue devra exercer sa mission dans le cadre de la bibliothèque et autour des actions définies par son contrat (animations autour du livre, ateliers, incitation à la lecture auprès de nouveaux publics* » - paragraphe concernant les rideaux de la salle conseil, insérer « *quand ceux-ci seront finalisés et précise que ce projet se déroulera sur encore 2 ans (2016/2017) pour que l'ensemble des fenêtres de la salle du conseil aient leur rideaux qui à la fin représenteront un plan de la commune stylisé* »

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2015, transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à la majorité des membres présents et représentés, dans la forme et la rédaction proposées, tenant compte des modifications ci-dessus exprimées.

N°1bis-01.2016 : DEMANDE DE PRÉSENTATION PAR M. PIOCHON CLAUDE DES TRAVAUX A RÉALISER A LA STATION DE POMPAGE

Le conseil municipal accepte d'inscrire la présentation des devis pour des travaux à réaliser urgemment à la station de pompage.

M. PIOCHON, adjoint au maire, informe le conseil des observations transmises par l'ARS à savoir : poser un filtre de déférisation, un système anti-intrusion et 2 pompes à changer. Il présente différents devis pour les travaux à faire mettre en place : Filtre acier : 29 875,20 € TTC – Comptage suppression : 2 328,00 € TTC – Système anti-intrusion : 2 443,20 € TTC – Vide cave tête de forage : 1 632,00 € TTC.

M. ROUZEAU observe que le système de télésurveillance peut être loué. M. PIOCHON regrette que cette proposition ne soit faite que maintenant alors que ce sujet a déjà été abordé. Par ailleurs, certains de ces investissements ont été engagés en 2015 et devront être reportés sur le budget 2016.

Il est demandé si avant de faire réaliser les travaux, un essai de l'interconnexion avec Neuillé-Pont-Pierre avait été fait. La fourniture d'eau a été faite dans le sens Neuvy-Neuillé il y a quelques années mais un essai devra être réalisé pour vérifier que la production fonctionne dans le sens Neuillé-Neuvy.

N°2-01.2016 - OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURAL PROGRAMME 2016 : APPROBATION DU PROJET DE MAISON MÉDICALE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal de réaliser une Maison médicale sur Neuvy-le-Roi. Afin de financer ce projet, en complément de subventions déjà sollicitées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de création d'une **Maison médicale** sur la Commune de Neuvy-le-Roi,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel - Estimation du projet : **530 100,00 €**
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental F.D.S.R.

N° 3-01.2016 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE - AUTORISATION DU DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la demande de permis de construire, au nom de la Commune, sur la parcelle cadastrée section D 1555 sis « 11 place du Mail » classée en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que tous les documents correspondant à ce dossier.

N°4-01.2016 - OBJET : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - INSCRIPTION 2016 : MAISON MÉDICALE

Le Maire fait part de la circulaire préfectorale relative à l'inscription d'un projet d'investissement des Communes en vue de l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – année 2016. Il propose de solliciter cette dotation pour la **création d'une Maison médicale** afin de maintenir les offres de soins sur le territoire. Le conseil municipal, demande à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire de bien vouloir octroyer à la Commune de Neuvy-le-Roi, une subvention au taux le plus élevé possible, au titre de la D.E.T.R.- Maisons de Santé Pluridisciplinaires – Programme 2016, pour un projet estimé à 530 000,00 €

N°4bis-01-2016-OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DEMANDE à Madame RIOCREUX Stéphanie, Sénatrice d'Indre et Loire, de bien vouloir octroyer une aide financière à la Commune de Neuvy-le-Roi, au titre de l'enveloppe parlementaire 2016.

N° 5-01.2016 - OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. le maire rappelle que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. *L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Ceux-ci sont inscrits au budget lors de son adoption.* Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, afin d'assurer le bon fonctionnement des services avant le vote du Budget Primitif 2016, AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement du budget Commune, dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'année précédente,

N° 6-01.2016 – OBJET : MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHEQUES : Nouvelle convention de mise à disposition de personnel pour la mise en réseau des bibliothèques sur la Communauté de Communes de Racan pour les 6 premiers mois de l'année 2016

Le maire fait part de la décision de la Communauté de Communes de Racan de poursuivre la mise à disposition par la Commune de Neuvy-le-Roi, de l'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, Mme CHARON Alice, pour la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire, à compter du 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte le renouvellement de la mise à disposition, au profit de la C.C.R., de Mme CHARON Alice, assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 30 juin 2016,
- autorise la 1^{ère} adjointe au maire, à signer la convention remise par la CCR, jointe à la présente délibération, qui définit les conditions de mise à disposition.

N° 7-01.2016 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANTE MATERNELLE/AGENT DE SERVICE COMMUNAL EN EMPLOI D'AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un Emploi d'Avenir d'Assistante maternelle/Agent de service communal à l'école publique des Tilleuls

N° 8-01.2016 - OBJET : OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI

Le maire laisse la parole à Lionel ROUZEAU et Jeannine MARCHAISSEAU, délégués du syndicat de gendarmerie, qui ont assisté la veille à une réunion organisée par la présidente, Mme COSME, en présence du Cdt LANDAIS et du Major HAMON représentant la Gendarmerie qui précisent que depuis un an, aucune information ne leur a été adressée.

M. ROUZEAU rapporte l'idée de la gendarmerie de transférer l'effectif de Neuvy à la caserne de Neuillé, de fermer la caserne de Neuvy, et de dissoudre les 2 syndicats (Neuvy-Neuillé) pour n'en faire qu'un. Mme HASLÉ demande si les Communes du territoire vont être d'accord pour financer une nouvelle construction sur un autre territoire.

M. LECHRIST demande ce qui aurait pu être fait en un an. Il a entendu dire que les gendarmes voulaient respecter leur devoir de réserve. Patrick CINTRAT répond que c'est malhonnête de dire ces choses-là et dit qu'il est en colère.

Messieurs ROUZEAU et CINTRAT confirment que ce dossier n'a plus été porté ; il aurait fallu aller vers le Ministère, ce qu'avait fait Mme MEYER, la précédente Présidente.

M. LECHRIST demande s'il ne serait pas judicieux de refaire une réunion au sein du syndicat. Mme COSME a juste proposé de prendre contact avec le Président du syndicat de Neuillé-Pont-Pierre.

A la suite de ce débat, le maire propose d'engager une délibération d'une part, pour contester le projet de regroupement de la Gendarmerie de Neuvy-le-Roi avec Neuillé-Pont-Pierre d'autre part, pour demander le retrait de la Commune de Neuvy-le-Roi du Syndicat intercommunal de gendarmerie de Neuvy-le-Roi. Un courrier sera également adressé à tous les élus, Maires du Territoire, Députés et Sénateurs d'Indre et Loire, Ministère de la Défense.

N°8 bis-01.2016 OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI

Le maire rappelle toutes les démarches effectuées depuis 2001 afin de conserver la Brigade de Gendarmerie sur le Canton de Neuvy-le-Roi. Enfin, en 2014, un projet de construction nouvelle, dans lequel la Commune de Neuvy-le-Roi a engagé la mise à disposition d'un terrain, recevait l'accord des instances départementales de la Gendarmerie et des différents intervenants. Le syndicat intercommunal acceptait de porter le projet de locaux administratifs pour un montant d'environ 300 000 €, crédits votés et inscrits au budget 2014. A la suite des élections et du changement des membres du comité syndical, le maire constate une absence de motivation. Aucune réunion n'a été organisée depuis le vote du budget en mars 2015 et les crédits d'investissements n'ont pas été reportés. Au vu de l'arrêt d'activité du syndicat, les représentants des services de gendarmerie ont proposé, lors d'une rencontre le 21 janvier dernier, de supprimer la caserne de gendarmerie du territoire du Pays de Racan.

En conséquence, le maire, soucieux de préserver les forces de gendarmerie dans le secteur rural loin d'être épargné par la délinquance, propose que la Commune de Neuvy-le-Roi se retire du Syndicat intercommunal, reprenne sa compétence Gendarmerie pour mener à bien le projet de construction. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une opposition et deux abstentions

- DEMANDE le retrait de la Commune de NEUVY-LE-ROI du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi ;

- DEMANDE l'attribution de la compétence Gendarmerie.

9- QUESTIONS DIVERSES

Le maire considère qu'à la prochaine réunion de commission, le budget devra être abordé. Il invite les élus à déposer leurs demandes, leurs projets.

Commission scolaire : Mme HASLÉ informe d'un problème avec des jeunes de la Commune qui ont lancé des pétards dans la cour de l'école des Tilleuls. Elle a porté plainte contre les jeunes qui ont été reconnus et entendus par la Gendarmerie. Une nouvelle plainte sera déposée pour la destruction de plots solaires. Il est proposé la pose de caméras qui enregistrent et prennent des photos

Flavien THELISSON informe que la Commission des Associations se réunit samedi prochain à 10 H 00 à la Mairie pour travailler sur le projet d'accompagnement des Associations. Il rappelle que la réception des demandes de subventions doit se terminer la semaine prochaine. Il invite les élus qui le souhaitent à s'inscrire pour étudier ces demandes. Paule HASLÉ, Jeannine MARCHAISSEAU, Yannick BARRIOS et Lionel ROUZEAU souhaitent composer cette commission.

François LECHRIST informe qu'un devis pour l'abattage de 27 arbres creux sur le Mail a dû être transmis à la Mairie.

Agnès PRUNET salue le travail d'aménagement réalisé au lieu-dit « La Boucherie » elle observe qu'il manque cependant un conteneur. Claude PIOCHON pense qu'il a été volé. Flavien THELISSON informe qu'il en manque un également au lieu-dit « Cherelles »

Agnès PRUNET demande si tous les colis du CCAS ont été distribués. Jeannine MARCHAISSEAU répond qu'il reste un colis dans le bureau des adjoints mais n'étant pas membre du CCAS, elle ne sait pas pourquoi celui-ci n'a pas été distribué.

Elle pose la question de l'accès aux écoles et l'accès pour les riverains lors des travaux d'effacement des réseaux dans la Rue de Rome. Elle demande si cela sera sécurisé. Claude PIOCHON, adjoint à la voirie, précise que les entreprises prévoient toutes ces conjonctures et que la Commune emploie un coordonnateur qui veille à tout cela. Les travaux débiteront le 8 février prochain.